



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Trente-troisième session

Rome (Italie), 9-13 mai 2016

Suite donnée à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition
(CIN2)

Résumé

La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), réunie à Rome du 19 au 21 novembre 2014, a adopté par acclamation la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi que le Cadre d'action correspondant.

On trouvera dans le présent document non seulement des informations générales sur le déroulement et les conclusions de la CIN2, mais aussi une présentation générale des suites données à cette conférence, notamment les mesures visant: i) à intégrer systématiquement la nutrition dans le Cadre stratégique de la FAO; ii) à renforcer les capacités de la FAO s'agissant de la nutrition et des systèmes alimentaires; iii) à informer les organes directeurs de la FAO des suites données à la CIN2; iv) à obtenir l'approbation des conclusions de la CIN2 par l'Assemblée générale des Nations Unies; et v) à améliorer la coordination et la collaboration entre les organismes en matière de nutrition.

La Conférence souhaitera peut-être appeler les partenaires fournisseurs de ressources à verser des contributions volontaires pour soutenir les activités que la FAO mène dans la région en matière de nutrition.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mp762

I. GÉNÉRALITÉS

1. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au Siège de la FAO (Rome), du 19 au 21 novembre 2014, a été fructueuse. Événement politique de haut niveau, la CIN2 a été la première réunion intergouvernementale mondiale entièrement consacrée aux problèmes nutritionnels du XXI^e siècle à l'échelle de la planète.

2. La CIN2 avait pour mandat: i) de recenser les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur la nutrition tenue en 1992, de relever les nouveaux défis, de mettre à profit les nouvelles possibilités et de définir des options en matière de politiques permettant d'améliorer la nutrition; ii) de rassembler les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé notamment et d'aligner leurs politiques sectorielles afin d'améliorer la nutrition de façon durable; iii) de proposer des options de politiques modulables et des cadres institutionnels de nature à permettre de relever comme il convient les principaux défis nutritionnels dans un avenir proche; iv) d'encourager une grande cohérence, un meilleur alignement et une coordination plus efficace des politiques et des stratégies et de renforcer la coopération, notamment entre les secteurs alimentaire, agricole et sanitaire; v) de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à l'amélioration de la nutrition et vi) de définir les priorités de la coopération internationale en matière de nutrition à court et à moyen termes.

3. En décembre 2013, le Conseil de la FAO a demandé au Secrétariat mixte de la CIN2 d'élaborer la feuille de route d'un processus intergouvernemental prévoyant aussi des consultations avec des organisations de la société civile et du secteur privé et l'a encouragé à élaborer une version zéro du document final de la Conférence. En janvier 2014, le Conseil exécutif de l'OMS a en outre demandé aux directeurs généraux de l'OMS et de la FAO: i) de constituer un groupe de travail conjoint chargé de préparer les projets de documents finaux; et ii) d'étudier la possibilité de réunir un groupe de travail à composition non limitée pour achever la mise au point des documents finaux.

4. Le groupe de travail conjoint a ainsi été chargé de préparer, en coopération avec le Secrétariat mixte de la CIN2, un projet de document politique et un projet de cadre d'action. Entre mars et septembre 2014, le groupe de travail conjoint s'est réuni une fois par mois par vidéoconférence entre Genève et Rome. Par la suite, une réunion proprement dite du groupe de travail à composition non limitée s'est tenue en deux parties: à Genève en septembre 2014 et à Rome en octobre 2014. Lors de cette réunion, la négociation des documents finaux a été menée à bien et on est parvenu à un consensus sur l'ensemble du texte de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action.

5. Des partenaires des Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile, la communauté de la recherche, des universités et des organisations du secteur privé ont été consultés au sujet des documents finaux de la CIN2 dans le cadre de plusieurs consultations publiques sur internet. Ils ont également participé à la réunion du groupe de travail à composition non limitée.

6. Pour favoriser la prise en compte des perspectives régionales dans les documents finaux, une note d'information sur la CIN2 a été présentée aux cinq conférences régionales de la FAO qui ont eu lieu en 2014, à savoir: la trente-deuxième Conférence régionale pour le Proche-Orient, la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique, la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe et la trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

II. DÉROULEMENT DE LA CIN2

7. Au total, 164 membres de la FAO et de l'OMS, dont 162 États Membres, un membre associé et l'Union européenne, ainsi que trois observateurs, étaient présents à la CIN2. Outre des invités d'honneur, plus de 2 200 personnes ont participé à la Conférence, dont 85 ministres, 23 vice-ministres, 82 ambassadeurs et 114 autres hauts fonctionnaires nationaux. Vingt-sept

institutions des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales, ainsi que 164 organisations de la société civile et du secteur privé comptaient parmi les observateurs accrédités. Au nombre des invités d'honneur figuraient Sa Sainteté le pape François, Sa Majesté le roi Letsie III du Lesotho, Sa Majesté la reine Letizia d'Espagne et Son Altesse royale la princesse Haya bint Al Hussein¹.

8. À sa séance d'ouverture, la Conférence a adopté par acclamation le texte de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action qui l'accompagne. La Conférence s'est articulée en cinq séances plénières, trois tables rondes thématiques et neuf manifestations parallèles. Les tables rondes ont traité les thèmes suivants: i) La nutrition dans le programme de développement de l'après-2015; ii) Améliorer la cohérence des politiques en matière de nutrition, avec trois débats consacrés à la cohérence entre les politiques économiques et une modification positive des régimes alimentaires, la cohérence des politiques pour une agriculture qui tienne compte des questions de nutrition et l'intégration des questions de nutrition dans tous les secteurs; et iii) Gouvernance et obligation redditionnelle en matière de nutrition, avec deux débats portant séparément sur ces deux questions.

9. Les thèmes des neuf manifestations parallèles étaient les suivants: i) Cibles et obligation redditionnelle en matière de nutrition – Programme de développement pour l'après-2015; ii) Rapport mondial sur la nutrition et indice de la faim dans le monde; iii) Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et initiative Obligation redditionnelle en matière de nutrition; iv) Améliorer l'impact des politiques agricoles et alimentaires sur la nutrition; v) Enfants en bonne santé, sociétés en croissance – Appui des réseaux de nutrition des Nations Unies aux efforts consentis par les pays pour réduire les retards de croissance; vi) Lutter contre l'excès pondéral et l'obésité; vii) Programmes de filets de sécurité – Transition vers des systèmes globaux de protection sociale, sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la nutrition; viii) Relever le Défi Faim zéro, promouvoir l'éradication de la faim: présence du système des Nations Unies à l'Expo Milan 2015 et coopération Sud-Sud dans la région Amérique latine et Caraïbes; et (ix) Sécurité sanitaire des aliments: droit ou privilège? Pourquoi la sécurité sanitaire des aliments est un élément essentiel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle..

10. En outre, trois manifestations spéciales ont été organisées préalablement à la Conférence, à Rome, à l'extérieur des locaux de la FAO, à savoir: i) une réunion des organisations de la société civile les 17 et 18 novembre 2014; ii) une réunion des représentants du secteur privé le 18 novembre 2014; et iii) une réunion des parlementaires le 18 novembre 2014. Les résultats de ces trois manifestations spéciales ont été communiqués à la Conférence lors de la séance de clôture.

III. RÉSULTATS DE LA CINQ

11. Par l'adoption de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action, les dirigeants des pays du monde se sont de nouveau engagés à définir et mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

Déclaration de Rome sur la nutrition²

12. La Déclaration de Rome sur la nutrition prend d'abord acte des problèmes multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable, et en matière de santé. Elle présente ensuite une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Enfin, elle énonce 10 engagements conçus spécifiquement pour s'attaquer à la malnutrition dans les décennies à venir:

¹ *Rapport du Secrétariat mixte FAO/OMS de la Conférence*, décembre 2014 <http://www.fao.org/3/a-mm531f.pdf>.

² <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

- a. éliminer la faim à l'échelle mondiale et prévenir toute forme de malnutrition;
- b. investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations;
- c. renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics;
- d. faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et adapter les ressources nationales en conséquence;
- e. améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles grâce à des travaux pertinents de recherche-développement, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées;
- f. renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes et promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux;
- g. élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie;
- h. donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;
- i. concrétiser les engagements de la Déclaration de Rome sur la nutrition par la mise en œuvre du Cadre d'action;
- j. envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe.

Cadre d'action³

13. Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 mesures recommandées, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les principaux messages qui ressortent du Cadre d'action sont les suivants:

- a. La mise en œuvre efficace de politiques d'amélioration de la nutrition nécessite un environnement politique favorable, à savoir un engagement politique explicite, des investissements plus importants, des politiques et plans intéressant l'ensemble de l'administration ainsi que des mécanismes de gouvernance réunissant les diverses parties prenantes.
- b. Les systèmes alimentaires durables sont essentiels pour favoriser l'adoption de régimes alimentaires sains et l'on a besoin de solutions innovantes dans ce domaine.

³ www.fao.org/3/a-mm215f.pdf.

- c. L'information et l'éducation sur les modes d'alimentation sains sont indispensables, mais il faut aussi donner plus de moyens aux consommateurs en créant des environnements alimentaires qui leur permettent de se procurer des aliments sûrs, variés et sains.
 - d. L'approche par les systèmes alimentaires est essentielle, mais l'on a aussi besoin d'une action cohérente dans d'autres secteurs, par exemple le commerce et les investissements internationaux, l'éducation et l'information sur la nutrition, la protection sociale, la réalisation, dans le cadre du système de santé, d'interventions directes en matière de nutrition et la fourniture d'autres services de santé (nutrition, eau, assainissement et hygiène, et sécurité sanitaire des aliments).
 - e. Les objectifs mondiaux existants en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles peuvent être utilisés aux fins de l'obligation de rendre des comptes.
14. Les recommandations du Cadre d'action nécessitent diverses mesures qui peuvent être regroupées en six volets, comme suit:
- a. *Création d'un environnement favorable à une action efficace* (recommandations 1 à 7);
 - b. *Renforcement des mesures à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains* (recommandations 8 à 16);
 - c. *Réalisation des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement* (recommandations 17 et 18);
 - d. *Amélioration de la protection sociale, de l'éducation et de l'information nutritionnelles afin de renforcer les capacités* (recommandations 19 à 24);
 - e. *Création de systèmes de santé efficaces et résilients pour faire face à toutes les formes de malnutrition* (recommandations 25 à 57);
 - f. *Amélioration des mécanismes relatifs à l'obligation de rendre compte en matière de nutrition* (recommandations 58 à 60).

15. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes. En fonction de leurs besoins, de leur situation et de leurs priorités, les gouvernements décideront s'il convient d'incorporer les politiques et les mesures recommandées dans les plans nationaux couvrant la nutrition, la santé, l'agriculture, l'éducation, le développement et les investissements. Par ailleurs, le système des Nations Unies – et en particulier la FAO et l'OMS – et d'autres organisations internationales et régionales ont un rôle important à jouer pour appuyer les efforts déployés sur les plans national et régional et visant à renforcer la coopération internationale et à suivre les activités issues de la CIN2.

IV. SUITE DONNÉE À LA CIN2

A. Mesures prises au sein de la FAO

Intégration de la nutrition dans le Cadre stratégique

16. Dans le prolongement direct de la CIN2, la nutrition a été inscrite en tant que thème transversal dans le Plan à moyen terme révisé 2014-2017, au titre de l'objectif 6 (Qualité, connaissances et services techniques). La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière

de nutrition sont assurées par une nouvelle résultante (6.5), qui définit les indicateurs et les ressources pour l'encadrement technique général des activités de la FAO dans le domaine de la nutrition et l'appui technique qu'elle fournit aux pays membres, au moyen d'une démarche à l'échelle de l'Organisation aux fins de l'intégration de la nutrition dans tous les objectifs stratégiques, dans le cadre de la stratégie et de la vision de la FAO pour la nutrition. La Division de la nutrition et des systèmes alimentaires (ESN) coordonne les travaux menés par la FAO dans le domaine de la nutrition et établit des rapports à leur sujet, par l'intermédiaire d'une équipe composée de représentants des bureaux et des équipes de base chargées des objectifs stratégiques, qui se chargent des activités liées à la nutrition.

17. Dans ce contexte, plusieurs activités en appui à la mise en œuvre des conclusions de la CIN2 ont été menées en 2015 et sont intensifiées au cours du présent exercice biennal, avec un accent sur les domaines suivants:

- *Un environnement favorable à une action efficace*: redoublement des efforts pour renforcer l'assistance technique aux pays et intensifier l'action dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'intégration de la nutrition dans les politiques et les programmes sectoriels qui ont un impact sur les systèmes alimentaires;
- *Des systèmes alimentaires durables pour favoriser des régimes sains*: renforcement de l'aide aux pays pour leur permettre de mettre à jour leurs politiques, stratégies, plans d'investissement et programmes pour des systèmes alimentaires propres à améliorer la nutrition par le biais de l'objectif stratégique 4. Par ailleurs, l'on rédige actuellement une note technique pour aider les pays à créer des environnements favorables à des régimes sains;
- *Commerce et investissements internationaux*: continuer de fournir des informations et des analyses afin de guider la formulation et la mise en œuvre de politiques et de réglementations dans les domaines du commerce et de l'investissement de nature à améliorer les schémas de consommation et l'état nutritionnel;
- *Éducation nutritionnelle et information sur la nutrition*: élargir les activités dans ce domaine en encourageant les options stratégiques appropriées et en mettant au point un ensemble d'outils visant à créer les capacités institutionnelles nécessaires à la promotion de régimes alimentaires sains et variés, notamment en aidant les pays à définir des recommandations nutritionnelles;
- *Protection sociale*: aide accrue aux pays et aux partenaires pour leur permettre d'intégrer la nutrition dans les politiques et programmes de protection sociale et de renforcement de la résilience, dans le cadre des objectifs stratégiques 3 et 5, en donnant des indications techniques pour renforcer l'impact nutritionnel des programmes de protection sociale.

Renforcement des capacités de la FAO s'agissant de la nutrition et des systèmes alimentaires

18. En vue de réunir les ressources supplémentaires nécessaires, la FAO a mis en place le Fonds fiduciaire «Action pour la nutrition» destiné à aider les gouvernements à transformer les engagements de la CIN2 en actions concrètes. Ce fonds multidonateurs est destiné à devenir un canal au sein de la FAO pour recueillir des contributions sans affectation particulière ou d'affectation générale en faveur de la nutrition, permettant ainsi de mobiliser des ressources au profit de programmes et de projets menés dans les pays en vue de l'amélioration de la nutrition. En mars 2015, le Conseil a encouragé les partenaires fournisseurs de ressources à verser des contributions volontaires au Fonds fiduciaire. En conséquence, le Directeur général a lancé un appel à contributions volontaires en avril 2015. L'Organisation saisit aussi toutes les occasions, à caractère officiel ou non, pour encourager les partenaires fournisseurs de ressources à contribuer au Fonds tant dans le cadre de leur cycle de financement habituel qu'au moyen de mesures ponctuelles.

19. On a renforcé les capacités voulues au sein d'ESN pour aider à coordonner les activités menées pour donner suite à la CIN2 et pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'action du Fonds en matière de mobilisation de ressources, de gestion et de communication, tout en veillant à ce que la planification et le fonctionnement des projets et programmes soient adéquats.

20. À sa cent cinquante-troisième session, tenue en 2015, le Conseil a approuvé plusieurs changements visant à permettre à la FAO de jouer un rôle mobilisateur s'agissant de la nutrition et des systèmes alimentaires, notamment:

- a. l'accueil par la FAO du Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, organe créé en 1977 et qui a pour mission de faciliter la définition d'orientations politiques harmonisées à l'échelle du système des Nations Unies sur des questions clés concernant la nutrition. La FAO et l'OMS ont déjà accueilli le Comité permanent par le passé, et la FAO va de nouveau assumer cette responsabilité début 2016;
- b. l'alignement du travail de la FAO de sorte à renforcer l'attention portée à la nutrition tout en traitant les questions liées aux fondements économiques, sociaux et environnementaux de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur le long terme, qui renvoient aux concepts de systèmes alimentaires et de chaînes de valeur durables.

21. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, les activités liées à la CIN2 seront concentrées dans les six domaines suivants:

- a. appui aux politiques et à la coordination opérationnelle en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies;
- b. par le biais des objectifs stratégiques, aide aux États Membres pour la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition;
- c. suivi et établissement de rapports sur la Déclaration de Rome et le Cadre d'action sur la nutrition, conjointement avec l'OMS et en étroite collaboration avec d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations régionales;
- d. collaboration dans le cadre des objectifs stratégiques pertinents afin de renforcer la communication à l'échelle de l'Organisation sur la nutrition et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition;
- e. promotion de l'application d'une série de normes minimales et d'une approche institutionnelle visant à intégrer la nutrition dans la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé;
- f. participation à l'établissement et au maintien au sein de l'Organisation d'un système d'information sur les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition destiné à étayer l'action de la FAO en faveur d'un dialogue sur les politiques fondé sur des éléments concrets, aux niveaux mondial, régional et national.

Rapports sur la suite à donner à la CIN2, à l'intention des organes directeurs

22. À sa dernière session, tenue en juin 2015, la Conférence de la FAO a approuvé les deux documents finaux de la CIN2. Il faut continuer à présenter ces rapports aux sessions futures du Conseil et de la Conférence, selon qu'il conviendra, afin d'assurer un suivi ininterrompu de la mise en œuvre des engagements de la CIN2. De même, les comités techniques pourraient examiner les questions de nutrition liées à la mise en œuvre des recommandations de la CIN2 dans le cadre de leurs mandats respectifs, et donner des orientations.

23. Dans ce contexte, il est fait explicitement mention des conférences régionales dans la recommandation 60 du Cadre d'action. Une note consacrée à la suite donnée à la CIN2 sera ainsi présentée aux conférences régionales qui se tiendront en 2016, et l'on pourrait continuer à présenter ces rapports au cours des exercices biennaux suivants, selon qu'il conviendra.

B. Mesures prises dépassant le cadre de la FAO

Approbation des conclusions de la CIN2 par l'Assemblée générale des Nations Unies

24. La Déclaration de Rome sur la nutrition recommandait à l'Assemblée générale de souscrire aux deux documents finaux de la CIN2 et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition, de 2016 à 2025. En conséquence, par sa résolution 69/310, du 6 juillet 2015, intitulée *Suivi de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition*, l'Assemblée générale a, à sa soixante-neuvième session, accueilli favorablement la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action. Elle a aussi invité les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres intervenants intéressés à mettre en œuvre le Cadre d'action de manière coordonnée de façon à améliorer la nutrition pour tous.

25. L'objectif premier de la décennie d'action en faveur de la nutrition sera de traduire les engagements pris dans le cadre de la CIN2 en actions et initiatives cohérentes et coordonnées de la part des gouvernements de tous les pays, riches ou pauvres, quels que soient leur situation en matière de malnutrition et leurs systèmes alimentaires, et des organismes des Nations Unies, pour lutter contre la malnutrition dans le monde en cherchant à atteindre des objectifs bien définis. Pour faciliter ce processus, la FAO et l'OMS ont présenté une note conceptuelle qui montrait de quelle manière la décennie d'action permettrait aux parties prenantes de mettre en œuvre des mesures durables et harmonisées, et comment elle permettrait d'unifier diverses initiatives autour de la nutrition. La FAO et l'OMS travaillent aussi au contenu de la décennie d'action proposée.

26. Un débat sur cette proposition de décennie d'action est prévu lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. À cette fin, une deuxième résolution sur la suite donnée à la CIN2 devrait être examinée par l'Assemblée générale.

27. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴, un plan d'action mondial pour l'humanité, la planète et la prospérité, contenant 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, dont 6 objectifs et 18 cibles qui ont directement trait à la nutrition. Ensemble, la CIN2 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont fermement placé la nutrition au cœur du programme de développement universel. La décennie d'action est alignée sur le processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le Système des Nations Unies.

Coordination et collaboration en matière de nutrition

28. Les initiatives visant à améliorer la coordination en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies passent par un renforcement des mécanismes en place. Il est ainsi envisagé de renforcer le rôle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en tant que principale enceinte mondiale intergouvernementale associant également les diverses parties prenantes pour la nutrition. À sa quarante-deuxième session, tenue en octobre 2015, le CSA a débattu de son rôle dans l'amélioration de la nutrition. Tous les membres du CSA ont confirmé le rôle important que devait jouer celui-ci dans la promotion de la nutrition dans le cadre de son mandat, en créant des synergies et en veillant à ajouter de la valeur aux activités en cours, notamment à celles qui concernent les systèmes alimentaires durables et l'agriculture prenant en compte la nutrition, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, le CSA a établi un Groupe de

⁴ Par sa résolution 70/1, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.

travail à composition non limitée sur la nutrition, chargé de donner une plus grande place à la nutrition dans les activités et le champ d'action du Comité.

29. L'Expo Milan 2015, dont le thème était «Nourrir la planète, énergie pour la vie», a servi de plateforme pour diffuser plus largement les messages de la CIN2 en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et en promouvoir les conclusions. La FAO a pris une part active à plusieurs événements consacrés à la nutrition lors de cette exposition, qui ont été autant d'occasions de diffuser les messages de la CIN2.

30. La Conférence souhaitera peut-être appeler les partenaires fournisseurs de ressources à verser des contributions volontaires pour soutenir les activités que la FAO mène dans la région en matière de nutrition.